

Les trophées des copropriétés rénovées de Toulouse Métropole Rénov' 2024

Règlement du concours



Présentation

Les Trophées qui récompensent les plus belles rénovations énergétiques en copropriété de Toulouse Métropole

La nécessité de rénover le parc existant afin de répondre à l'urgence climatique n'est plus une question et les actions se multiplient pour étendre la rénovation à l'ensemble du territoire. Néanmoins, la situation reste complexe pour certains types de bâtiments. C'est le cas des logements en copropriété dont la rénovation énergétique se développe à un rythme très modéré. Pourtant, avec 9,7 millions de logements dans 740 000 copropriétés en France, l'enjeu est de taille.

Pour cela, Toulouse Métropole s'engage depuis plusieurs années dans la rénovation énergétique des logements avec des actions ciblées pour les copropriétés, dont le dispositif "Ma Copro bouge" avec le volet « Plan Initiative Copro » ou encore la mission info-énergie du guichet unique métropolitain qui conseille et informe les copropriétaires de son territoire.

Pour appuyer ces mesures, Toulouse Métropole lance sa deuxième édition des Trophées des Copros Toulouse Métropole Rénov'.

Objectif : accélérer le rythme de la rénovation énergétique en copropriété en valorisant des projets réussis.

Les conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert aux copropriétés du parc privé.

Quels types d'opérations peuvent participer ?

- Les immeubles d'habitation en copropriétés, de toutes tailles ;
- Situés sur les communes du territoire de Toulouse Métropole ;
- Ayant adopté une approche globale de la rénovation énergétique ;
- Livrés avec réception des travaux avant le 15 mars 2024 ;
- N'ayant pas déjà candidaté à la première édition du trophée des copropriétés rénovées.

Toutes les informations demandées par l'organisateur (listées à la fin du règlement) du concours doivent être fournies. L'organisateur mettra en forme les fiches candidat sous forme standardisée (relecture et validation par la copropriété).

Les opérations participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante. Le jury peut également décerner un prix supplémentaire s'il juge que plus de projets méritent d'être récompensés.

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale (copropriétaire, syndic, architecte, entreprise de travaux, bureau d'études, ingénieur financier...) ayant compétence à représenter le projet au concours et disposant de l'accord préalable du syndicat représenté par le président du conseil syndical.

Les étapes du concours

- **15 janvier 2024** : lancement du concours
- **15 mars 2024** : fin des candidatures
- **2 avril 2024** : délibérations du jury et choix des lauréats
- **15 mai 2024** : cérémonie de remise des prix au [salon SOLUCOP](#) (entrée gratuite)

Quels critères d'évaluation ?

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

- **Ambitions en termes d'économies d'énergie** : au moins 35% de gain énergétique théorique
- **Coût** : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?
- **Reproductibilité et innovation** : Le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...
En parallèle, y a-t-il eu un élément novateur dans le projet de rénovation énergétique (solution technique, prise en compte de l'impact environnemental...). Par exemple : l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux biosourcés, le passage en chauffage collectif...
- **Communication et accompagnement** : Des actions ont-elles été mises en œuvre pour assurer une bonne communication entre les différentes parties prenantes (copropriétaires, syndic, AMO, maîtrise d'œuvre et entreprises) durant les différentes phases du parcours afin de favoriser la cohésion des acteurs (réunions d'informations, groupe d'échange, création commission énergie, documents synthétiques, affichage...)
- **Réappropriation du bâtiment** : La rénovation a-t-elle été un tremplin pour mettre en place de nouveaux usages ou d'autres initiatives durables (par exemple prise en compte du confort d'été, des espaces verts, des systèmes de gestion des eaux de pluies, des emplacements de stationnement pour vélos...) ? A-t-elle permis de moderniser l'aspect extérieur, favorisant ainsi l'intégration de la copropriété dans le quartier ?

Les prix décernés

- Grand prix du jury
- Prix coup de cœur du jury
- Prix du public

Comment participer ?

Pour commencer une candidature :

[Remplissez ce questionnaire](#)

Une fois terminé, envoyez les éléments complémentaires (liste des pièces à fournir à la fin du règlement) sur notre adresse mail à renov.copro@toulouse-metropole.fr en précisant dans l'objet : trophée copropriété et le nom de la copropriété. N'hésitez pas également à nous solliciter par ce biais si vous avez des questions.

Références

Pour vous aider à candidater, vous pouvez vous inspirer des fiches de retour d'expérience mises en ligne sur le site CoachCopro : <https://www.coachcopro.com/projets-realises>

Pourquoi participer ?

En soumettant votre projet, vous participez à montrer à toutes et tous que la rénovation énergétique globale est accessible et possible, permettant ainsi :

- Une visibilité renforcée sur le site CoachCopro présentant de manière synthétique le projet de rénovation avec les contacts des intervenants,
- Un relai sur le web et les réseaux sociaux,
- Le cas échéant, une visite de la copropriété rénovée

Afin de récompenser votre engagement, les lauréats bénéficieront :

- D'une valorisation du projet lors de la cérémonie de remise de prix. Votre projet de rénovation énergétique fera l'objet d'une **vidéo de présentation** mettant en avant l'ensemble des parties prenantes.
- D'une plaque murale permettant à tout visiteur (futur locataire ou acheteur) d'identifier cette copropriété comme rénovée de façon exemplaire
- D'une affiche grand format de la halle des machines pour embellir votre hall d'immeuble

A vous de jouer !

Liste des pièces à fournir :

- Le questionnaire dûment rempli,
- L'accord préalable du président du conseil syndical (copie mail, courrier manuscrit),
- L'étude énergétique justifiant le gain énergétique, avec si besoin une précision du scénario retenu,
- Le plan de financement montrant le cout des travaux (par poste), le cout des prestations d'accompagnement (maitrise d'œuvre, syndic, coordinateur SPS, assistance à maitrise d'ouvrage...) et les aides financières mobilisées
- Des photos avant/après travaux de la copropriété

L'organisateur se réserve le droit de demander des éléments supplémentaires si cela est nécessaire pour compléter la fiche du candidat.